

Question avec demande de réponse écrite E-001914/2017
à la Commission
Article 130 du règlement
Edouard Ferrand (ENF)

Objet: L'Allemagne, l'accord UE-Turquie et les droits de l'homme

Selon plusieurs experts, l'accord UE-Turquie entrave la position de l'Allemagne sur les droits de l'homme, un cas emblématique étant l'arrestation du journaliste turco-allemand Deniz Yücel.

Étant donné l'incapacité manifeste de certains États membres à faire face aux violations des droits de l'homme commises par le gouvernement turc en place, et cela même quand les victimes sont des citoyens de l'Union européenne, et vu les articles 2, 3, 6, 21 du traité UE et l'article 205 du traité FUE, de quelle manière la Commission entend-elle faire valoir, vis-à-vis du gouvernement turc, les valeurs comme la démocratie et les droits de l'homme dans ses relations extérieures, conformément à ses principes fondateurs de liberté, de démocratie et de respect des susdits droits et des libertés fondamentales, y compris de l'État de droit?